

L'ÉCHO CROUYCIEN

Numéro 6 - Édition de juillet 2021

Elections Départementales et Régionales 2021 Les résultats



Le Centre Communal d'Action Sociale dispose à présent de son propre numéro de téléphone



Scannez le QR Code pour obtenir votre Echo Crouycien en format PDF sur votre téléphone ou sur votre tablette!



Sommaire

•	L'Edito	pages 3 et 4
•	Les résultats des élections régionales et départementales	page 5
•	Résumé du conseil municipal du 8 avril 2021	pages 6 à 9
•	Résumé du conseil municipal du 12 mai 2021	pages 9 et 10
•	Informations diverses	page 10
•	Le C.C.A.S évolue	page 11
•	Un message de votre bibliothèque Jules Gailly	page 12
•	Le rôle des ATSEM	page 13
•	Un peu d'Histoire à Crouy-sur-Ourcq	pages 14 et 15
•	Agenda - Travaux en cours	pages 16 et 17
•	Le mot du policier municipal - Mise à l'honneur	page 18 et 19
•	Les recettes du moment	page 20 et 21
•	Mots croisés	pages 22
•	Histoire drôle - Naissances / Mariage / Décès	page 23
•	Infos pratiques	page 24

L'Édito

25 mai 2021, un an déjà!

Suite aux inondations causées par des précipitations importantes qui ont touché la commune et plus particulièrement le hameau de La Chaussée, je renouvelle tout mon soutien aux sinistrés.

Les quantités d'eau déversées n'ont pu être absorbées par le système d'évacuation des eaux.

L'appel à la population consiste à recenser la description de tous les dommages subis, afin de pouvoir déposer un dossier pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je suis conscient que certains travaux doivent être réalisés, au niveau du cimetière et des fossés.



Il est important de rappeler qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré qui regroupe un Document d'Information Communale sur les Rİsques Majeurs (DICRIM) lequel reprend les informations transmises par le Préfet. Le DICRIM détaille les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre, en cas de réalisation du risque. Ce document peut être consulté en mairie ou sur notre site internet.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller.

Le 8 avril 2021, le budget a été présenté au Conseil Municipal.

Le budget est un acte majeur dans la vie d'une commune. Il prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles de la commune.

Pour 2020, l'excédent de fonctionnement s'élève à 1.350 958,23 €. Il met en lumière une gestion saine. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages de Crouy-sur-Ourcq pour l'exercice 2021.

S'agissant du budget prévisionnel 2021, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2.059 085,69 € et les investissements à 1.596 292,49 €. Ils concernent principalement la mise aux normes des différents locaux sur l'accessibilité, des travaux pour la rénovation des bâtiments vieillissants. D'autres opérations sont orientées vers la sécurité des personnes et des biens mais aussi vers les loisirs des plus jeunes avec la création du city stade, de son aire de jeux et de ses agrès.

Le plan de mise en sécurité de la voirie se poursuit. De plus, des crédits budgétaires ont été alloués à l'équipement des services techniques pour la partie voirie et espaces verts.

Est également envisagée, en dépenses d'investissement, l'acquisition de matériel numérique pour l'école élémentaire et la mairie.

Nous allons assurer l'achèvement des projets en cours de réalisation et la continuité des engagements décidés par la collectivité.

Pour l'Eglise et le Donjon, nous attendons les diagnostics des architectes, afin de finaliser notre dossier d'aide financière.

25 mai 2021, un an déjà. L'occasion de rappeler quelques règles de civisme élémentaires du « bien vivre à Crouy-sur-Ourcq. » Cela concerne la cohabitation et l'urbanisme pour lequel le Maire est garant du respect des règles d'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme (PLU qui a remplacé le POS en 2000.)

Le Maire, représentant de l'Etat, sous l'autorité du Préfet est tenu de respecter et faire respecter les règles édictées par le code de l'urbanisme.

Il ne s'agit pas d'un code écrit par le Maire actuel, ni de pouvoir discrétionnaire, ni de passe-droit pour les élus.

Le savoir-vivre ensemble, c'est-à-dire ne pas gêner les autres, se comprendre favorisent le sentiment de bien-être et de sécurité dans le village. Par exemple, réduire sa vitesse sur les routes pour les voitures et les deux-roues motorisées de 50 cm3 et plus. Respecter le code de la route, les limitations de vitesse et les règles de stationnement.

Aussi, il convient d'éviter de brûler ses déchets verts; car, depuis le 1er janvier 2014, il est formellement interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, (considérés comme ménagers) dans son jardin, en raison de la gêne occasionnée pour le voisinage et des risques d'incendie.

Enfin, pour répondre aux donneurs de leçons : en matière de sécurité, du maintien de l'ordre, de la sûreté et salubrité publiques, le premier magistrat de la commune ne doit pas attendre l'accident pour agir et anticiper. Responsable et non coupable, j'ai pris mes responsabilités, conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fallait-il attendre : 1/ qu'un autre acacia accompagné d'un bloc de pierres se détache, tombe et endommage le mur du cimetière comme antérieurement ?

2/ une carence du Maire dans l'exercice de son pouvoir de police, en présence d'un risque certain?

Contrairement à ce que certains ont écrit et diffusé, il n'était absolument pas prévu d'abattre un quelconque chêne centenaire.

Je vous souhaite une belle fête du 14 juillet et des vacances ensoleillées en toute sécurité. Prenez soin de vous et de vos proches.

> Avec mon fidèle dévouement Le Maire, Victor ETIENNE

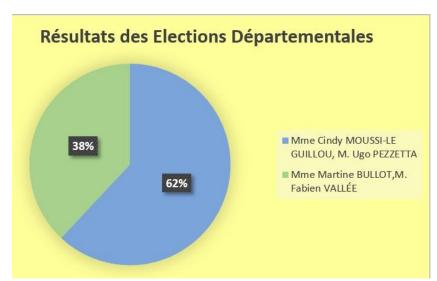
Les résultats des élections Régionales et Départementales

A Voté!

Le Dimanche 27 Juin 2021 s'est tenu le second tour des élections départementales et régionales. On retiendra les résultats suivants :

Concernant les résultats des élections départementales, sur 40 936 inscrits, il y a eu 12 272 votes (29,98%), dont 1 048 blancs, 372 Nuls. Le taux d'abstention est de 70,02%.

Cindy MOUSSI-LE GUILLOU et Ugo PEZZETTA ont reçu 6 726 voix, contre 4 126 voix pour Martine BULLOT et Fabien VALLEE.



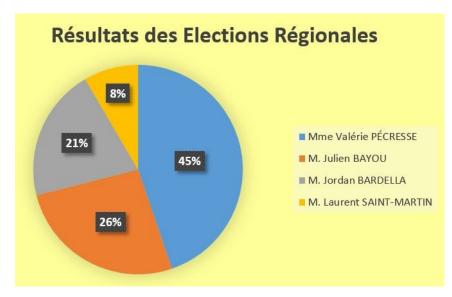
Au niveau local, à Crouy-sur-Ourcq, les résultats sont :

Sur 1240 inscrits, il y a eu 294 votes (23,71%), dont 43 blancs, 5 Nuls. Le taux d'abstention est de 76,29%

A Crouy-sur-Ourcq, Cindy MOUSSI-LE GUILLOU et Ugo PEZZETTA ont reçu 144 voix, contre 102 voix pour Martine BULLOT et Fabien VALLEE.

Concernant les résultats des élections régionales, sur 888 539 inscrits, il y a eu 266 945 votes (30,04%), dont 5 183 blancs, 3 180 Nuls. Le taux d'abstention est de 69,96%.

Mme Valérie PÉCRESSE a reçu 115 711 voix, M. Julien BAYOU a reçu 68 006 voix, M. Jordan BARDELLA a reçu 53 127 voix et M. Laurent SAINT-MARTIN a reçu 21 738 voix.



Au niveau local, à Crouy-sur-Ourcq, les résultats sont :

Sur 1240 inscrits, il y a eu 293 votes (23,71%), dont 9 blancs, et 1 Nuls. Le taux d'abstention est de 76,37%.

A Crouy-sur-Ourcq, Mme Valérie PECRESSE a reçu 121 voix, M. Julien BAYOU a reçu 75 voix, M. Jordan BARDELLA a reçu 60 voix, et M. Laurent SAINT-MARTIN a reçu 27 voix.

Résumé du conseil municipal du 8 avril 2021

COMPTE DE GESTION 2020

Les membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif « commune » de l'exercice 2020 et après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, **DECLARENT**, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RENAULT, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Victor ETIENNE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1/ Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	1411/505100544545				546545045	
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
LIDELLE	Deficit	LACCUCIT	Deficit	Execuent	Dejien	Execuent
Résultats reportés	278 101,97			1 462 151,92	152 439,42	1 309 712,50
7.000.000	270 202,37			1 102 101/32	101 .03, .1	1 000 / 12,00
Opérations de l'exercice	524 612,60	409 685,12	951 735,57	1 118 643,85	1 476 348,17	1 528 328,97
TOTAL	802 714,57	409 685,12	951 735,57	2 580 795,77	1 628 787,59	2 838 041,47
Résultat de clôture	267 366,90			1 350 958,23		1 083 591,33
Restes à réaliser	244 489,90	143 610,26				
					244 489,90	143 610,26
TOTAL CUMULE	511 856,80	143 610,26		1 350 958,23	244 489,90	1 083 591,33
RESULTAT DEFINITIF	368 246,54			1 350 958,23		982 711,69

- 2/ **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- 4/ VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que *le compte administratif 2020* fait apparaître un *excédent de fonctionnement égal à 1 350 958,23 €, DECIDE*, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2020

1 350 958, 23 €

Affectation obligatoire

• A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 368 246, 54 €

Solde disponible affecté comme suit :

• Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)

982 711, 69 €

DEFICIT au 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter – budget unique

VOTE DES TAUX

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâtie : 18,61 % Taxe foncière non bâtie : 51,67 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) de la commune est de 36,61 % (soit le taux communale 2020 : 18,61 % + le taux départemental de 2020 : 18 %). Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence TFPB (taux communale 2020 + 18 %). De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

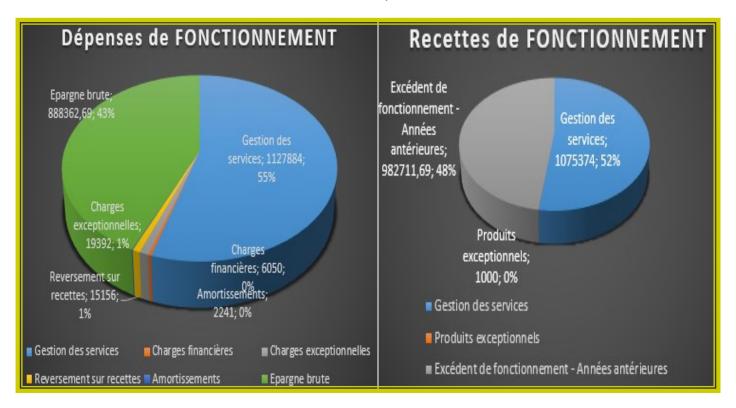
Taxe Foncière (bâti): 36,61 %
Taxe Foncière (non bâti): 51,67 %

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** les taux décrits ci-dessus.

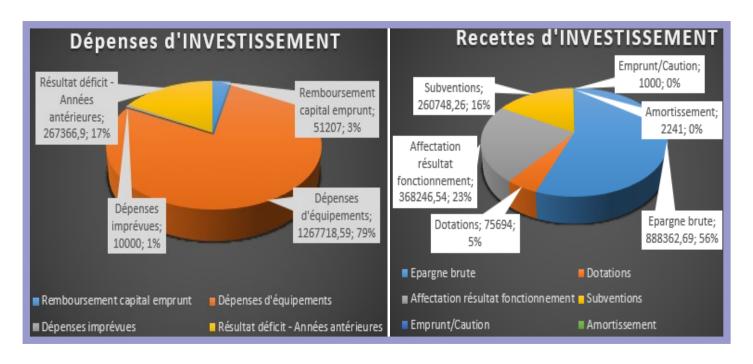
BUDGET PRIMITIF 2021 (PREVISIONNEL)

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions globales de la Commission des Finances concernant l'établissement du Budget Unique 2021 « Commune », en application de l'instruction budgétaire et comptable M14. Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE**, avec 13 voix pour, 2 voix contre, et 3 abstentions, le BUDGET PRIMITIF 2021 « COMMUNE », arrêté, en dépenses et en recettes, comme suit :

- SECTION de FONCTIONNEMENT: 2 059 085,69 €



- SECTION d'INVESTISSEMENT : 1 596 292,49 €



DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DU COMPTE 2041411

Le Maire fait savoir que les dépenses du compte 2041411 (subventions d'équipements versées) doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire (même pour les communes de moins de 3 500 habitants). Il convient de fixer la durée d'amortissement de cette dépense : Le maire propose une durée de 5 ans. Après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention ,**VALIDE** la durée d'amortissement à 5 ans pour ce type de bien.

INTERCOMMUNALITE: TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU (Plan Local d'Urbanisme)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de *Monsieu*r le Maire, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de CROUY-SUR-OURCQ conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,
- De demander au Conseil communautaire du Pays de l'Ourcq de prendre acte de cette décision d'opposition.

SUBVENTION FER POUR LES TRAVAUX de l'allée de Gesvres (2ème tranche)

Madame CHAVAGNAT rappelle qu'une demande de subvention du Fonds d'Equipement Rural (FER) a été déposée en 2019 pour la 1ère tranche du projet de l'allée de Gesvres qui a été entérinée par la délibération du 5 avril 2019 pour un montant HT de 100 000, 00 € avec un taux de 50 %. La demande de subvention FER pour l'année 2021 est la suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, *APPROUVE* l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 129 155, 00 € HT soit 154 986,00 €, *SOLLICITE* l'obtention d'une subvention de 35 000, 00 €, auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2021, *DECIDE* de son inscription au budget.

Les travaux de voirie sont estimés à 129 155, 00 € HT (2^{ème} tranche) et le financement de ces opérations pourrait être le suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL (FER 2021),

(35 % du montant HT subventionnable : 100 000,00 €) soit : 35 000, 00 €

AUTOFINANCEMENT 94 155, 00 €

Montant total HT : 129 155,00 €

AMENDE DE POLICE : barrières de sécurité aux écoles

Madame CHAVAGNAT explique que la demande d'amende de police pour l'achat des barrières de sécurité de l'école ne peut être effectuée car, pour ce projet, il n'est pas prévu d'y inclure des prestations de services.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie. La suite page 10

Résumé du conseil municipal du 12 mai 2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION AVEC ORANGE POUR L'IMPLANTATION, LA MISE EN SERVICE ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, SISES RUE DE MONTANGLOS

Considérant l'accord d'installation d'un nouveau pylône au terrain de football en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 2 voix contre **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location avec Orange pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques pour les communications électroniques, sises rue de Montanglos.

AUTORISATION DE SIGNATURE CDG 77 SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Considérant l'obligation de l'employeur de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous sa responsabilité, considérant la possibilité de bénéficier du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** le Maire à signer la convention du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne.

TAUX DE PROMOTION

Vu l'avis du comité technique du 6 avril 2021, M. le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux: pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

1. D'adopter les ratios suivants :

Cadre d'emploi	grades	Taux (en %)
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif Principal 2 ^{eme} classe	100 %
	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100 %
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur Principal 2 ^{éme} classe	100 %
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100 %
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint Technique Principal 2 ^{eme} classe	100 %
	Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	100 %
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maîtrise Principal	100 %

- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- 3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR PARTICIPATION SCOLAIRE D'UN ELEVE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT DU 1ER CYCLE DANS LA PARTIE EST DU CANTON DE DAMMARTIN EN GOELE

Monsieur le Maire explique que le collège Jean des Barres de OISSERY a reçu un élève de la commune, durant l'année scolaire 2019/2020. La participation scolaire pour un élève de SEGPA s'élève à 120 € pour un élève. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à signer la convention, **PREVOIT** la dépense au budget.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Informations diverses

- Avis à la population : « Suite aux intempéries du samedi 19 juin 2021 qui ont occasionné des inondations, Le Maire invite tous ses administrés à déposer en mairie, dès à présent, une lettre qui doit être extrêmement précise dans les dates d'apparition et d'évolution du phénomène. Les services de la mairie restent à votre disposition. »
- Il existe un document en mairie (DICRIM) qui donne des informations sur les mesures à prendre avant ou après divers évènements climatiques. Nous vous invitons à venir le consulter en mairie ou sur le site internet de la mairie www.crouy-sur-ourcq.fr dans l'onglet « La Mairie », puis « Plan Communal de Sauvegarde »
- La rentrée des classes pour les enfants se tiendra le 2 septembre 2021

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) évolue

La crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant plus d'un an, aura malheureusement plongé certaines personnes dans une situation financière délicate.

Nous vous rappelons qu'il existe au sein de votre commune un Centre d'Action Sociale qui a pour but : de soutenir et d'aider les habitants connaissant des difficultés.

Il existe à présent une ligne téléphonique dédiée

09.61.33.60.74

Nous vous invitons grandement à contacter le C.C.A.S, avant que la situation ne vous devienne trop pesante.

Le C.C.A.S est présent pour vous, sans jugement et en toute discrétion.

Demander de l'aide n'est pas une preuve de faiblesse, bien au contraire, il faut du courage ! Nous sommes à votre écoute.

Réouverture du « vestiaire » du CCAS en septembre.

Il est ouvert les jeudis 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre et 30 décembre, de 10h30 à 11h30.

Votre bibliothèque a besoin de vous



BIBLIOTHEQUE JULES GAILLY



Votre bibliothèque recherche activement des bénévoles pour les heures de permanences du **samedi** de **10h à 12h**.

Si nous trouvons deux bénévoles cela représentera pour chaque bénévole un seul samedi par mois. Evidemment plus nous aurons de bénévoles, plus les permanences de chacun seront espacées.

C'est pourquoi nous espérons vivement votre participation ! Il en va de la survie de la bibliothèque !!!

Aucune expérience nécessaire, une formation est prévue par la présidente de l'association. Homme ou femme, vous êtes tous les bienvenus!

La bibliothèque est un lieu de partage, de formation, d'instruction, d'écoute et de convivialité.

Vous aimez votre bibliothèque et souhaitez qu'elle puisse perdurer ?

Alors contactez Mme Galtrand au 07.82.36.65.42

Nous comptons sur vous!



Qui sont les ATSEM?

Aujourd'hui nous vous présentons les **Agents Techniques Spécialisés en Ecole Maternelle** (ATSEM). A Crouy-sur-Ourcq, elles sont deux : Véronique et Justine.

Pour pouvoir être ATSEM, elles ont dû obtenir leur CAP petite enfance ainsi que le concours ATSEM.

Le rôle des ATSEM consiste à accompagner les enfants dans certaines situations (arrivée des enfants, pauses, accompagnement au car, récréation, accompagnement aux toilettes...), elles sont à l'écoute, les rassure, leur explique les activités, ...

Véronique nous explique en quelques mots une journée type :

« Tout d'abord, avant l'arrivée des enfants nous aérons les salles, préparons les collations, rangeons le travail de la veille, faisons les machines à laver, ...

A 8h20 nous ouvrons le portail pour accueillir les enfants. Avant d'entrer en classe, nous les accompagnons pour le lavage des mains.

Nous préparons les ateliers que la maitresse proposera aux enfants. Nous l'accompagnons durant ces ateliers, afin d'expliquer aux enfants ce qu'ils doivent faire, leur apprendre le vocabulaire lié à l'activité.

Nous désinfectons le matériel et le mobilier avant et après chaque atelier.

Nous nous occupons de la collation bien entendu, toujours avec le vocabulaire associé par exemple ils savent très bien ce qu'est un opercule.

Les enfants font également un peu de sport (motricité) nous sommes présentes si besoin.

A l'heure du repas, nous les raccompagnons au car et désinfectons les 3 classes avant leur retour, avec l'aide de Patricia, agent d'entretien.

A 13h30, retour en classe, jeux, temps de repos, dortoir, musique pour se détendre, ...

A la fin de la journée nous les raccompagnons jusqu'au car.

Nous nous sentons bien ici, il y a une bonne ambiance, une bonne Direction.

On voit évoluer les enfants, ils prennent de l'autonomie et c'est notre but. Ils sont dégourdis et attachants.

Bien entendu il faut savoir être discret, lors du change par exemple, nous les laissons faire et sommes présentes s'ils ont besoin d'aide.

Il faut soigner et dédramatiser les bobos, ne jamais porter de jugement.

C'est un beau métier et les enfants nous le rendent bien. »

Merci à Véronique et Justine pour leur travail auprès des enfants scolarisés à Crouy-sur-Ourcq!



Un peu d'Histoire à Crouy-sur-Ourcq

LAITERIE DES FERMIERS REUNIS

Nous souhaitons faire revivre pour le temps d'un article, la Laiterie des Fermiers réunis!

Le 30 aout 1882, le Sieur ARNAUD fonde la société Arnaud & Cie en nom collectif à Paris sous la dénomination commerciale : LAITERIE DES FERMIERS REUNIS, située entre la rue du Cheval Blanc, l'avenue de Fussy et la rue des barres.

Le 25 aout 1933, l'entreprise devient la Société Anonyme des Fermiers Réunis (S.A.F.R) créée par le regroupement de 33 laiteries, pour approvisionner le marché parisien, dont notre Laiterie de Crouy-sur-Ourcq d'une surface d'un hectare deux ares soixante sept centiares.



Dès ses débuts, la SAFR cherche à proposer à la consommation un lait de bonne qualité. Elle utilise les procédés de pasteurisation d'une chaine industrielle.

Avant la 1^{ère} guerre mondiale, la SAFR détient une grande partie du marché parisien. En 1889, elle participe à l'Exposition Universelle, ce qui lui vaut des éloges en terme de développement. En 1902, elle expédie quotidiennement 250 000 litres de lait sur Paris. L'année suivante, elle double ses expéditions.

Dans l'entre deux guerres, la production de la SAFR se diversifie et ses activités s'étendent à l'échelon national.

En 1933, Charles Genvrain prend la direction de la société. Deux ans plus tard, la SAFR possède plus de 200 usines et produit 200 000 litres de lait par jour, dans un rayon de 350 kilomètres autour de Paris.

En région parisienne uniquement, l'entreprise fournit la plupart des hôpitaux et hospices de la ville de Paris et plus de 11 000 magasins au détail.

Après la guerre jusqu'en 1961, la SAFR garde une position dominante. Elle exploite 70 usines de pasteurisation, 31 usines de fromagerie, une beurrerie centrale, une gare laitière, un centre laitier à Reims et des porcheries d'élevage.

A partir de 1962, la SAFR perd sa position dominante au profit de sociétés plus dynamiques, de coopératives et de chaînes de distribution, on parle d'un regroupement SOFRALAIT (Société Française Du Lait et de ses Dérivés).

En 1963, l'entreprise est la 1^{ère} à utiliser le procédé "Tétra Pack" pour traiter le lait à la centrale laitière de Reims. Ce lait pasteurisé est commercialisé sous la marque Tétra Lait.

En 1971, la société développe sa marque de Lait Lactel mais ne saura pas exploiter son avantage. La SAFR devenue SOFRALAIT, maintenant propriétaire, ne suit pas au développement du procédé de stérilisation UHT et a des contraintes structurelles et économiques.

En 1972, SOFRALAIT vend la laiterie de Crouy-sur-Ourcq en 12 lots. Les bâtiments de la laiterie restent toujours présents.

En 1976, ses activités fromagères sont rachetées par le Groupe Bel (l'inventeur de la Vache qui rit).

En 2001, SOFRALAIT n'existe plus.

Voici l'histoire de la Laiterie, en plein centre du village, dont beaucoup ne connaissait probablement pas l'existence. Laiteries des fermiers réunis, puis Sofralait, a été une entreprise très importante.



Agenda

Marché campagnard : 11 juillet 2021

8 août 2021

12 septembre 2021

Rendez-vous sur la place du Marché, pour rencontrer vos commerçants et artisans. De 8h à 13h

Gestes barrières et port du masque obligatoires





Feu d'artifice : 13 juillet 2021

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le feu d'artifice du 13 juillet aura bien lieu cette année. Rendez-vous pour la retraite au flambeau à 21h45 à la salle des Fêtes.

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Brocante : Dimanche 29 Août 2021

Epinoche Crouycienne

Sur la place du Marché à partir de 9h

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Brocante: Dimanche 12 septembre 2021

Comité d'Animation

Sur la place du Champivert à partir de 9h

Gestes barrières et port du masque obligatoires





Journées du Patrimoine : 18 et 19 septembre 2021

Entrée gratuite pour la visite du Donjon du Houssoy et du Musée de la vie quotidienne et du terroir.

De 9h00 à 17h00 le samedi et le dimanche

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Travaux en cours

CIMETIERE

Des travaux de sécurisation ont été entrepris sur le terrain surplombant le cimetière, afin d'éviter à nouveau qu'un arbre ne vienne à tomber sur le mur ou sur les pierres tombales.

Une entreprise spécialisée a étudié le terrain et le danger potentiel représenté par certains arbres.

Dans un souci d'anticipation de l'accident, il a été décidé de procéder uniquement à l'abattage de certains acacias, par des cordistes (élagueurs spécialisés sur terrains non praticables).





Les souches restent bien évidemment en place, afin de ne pas fragiliser le talus.

En aucun cas il n'était prévu d'abattre le chêne centenaire.

À la Vigne, un acacia mort a également été sécurisé, ainsi qu'un aulne, rue des Meuniers.

ALLEE DE GESVRES

Projet datant de 2019, programmé en deux phases, ayant pris du retard à cause de la crise sanitaire. Les travaux d'élargissement de l'allée de Gesvres ont commencé depuis le 23 juin 2021, pour une durée d'un mois.

Sont prévus dans les travaux la création de plusieurs zones de refuges, afin de facilité la circulation.

La deuxième phase des travaux devrait intervenir fin 2021 ou début 2022.





Le mot du policier municipal

Le fonctionnement du service des objets trouvés

Le service des objets trouvés recense et recueille l'ensemble des trouvailles sur la commune : clés, téléphones portables, lunettes, ...

* Si vous avez perdu un objet :

Vous avez perdu un objet sur la commune ? Votre premier réflexe doit consister à essayer de le récupérer sur le lieu présumé de sa perte.

Si vous ne le retrouvez pas, présentez-vous au Service de la Police Municipale au rez de chaussée en mairie.



Le service est ouvert, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Il vous est conseillé d'attendre quelques jours après la perte avant de vous rendre au service des objets trouvés.



Vous avez trouvé un objet :

Sur la voie publique, pour prouver que vous ne cherchez pas à vous approprier le bien d'autrui, déposez-le au service des objets trouvés à la Police Municipale en Mairie. Le bien sera inscrit sur un registre. Dans tous les cas, on vous proposera de laisser vos coordonnées pour vous permettre de bénéficier éventuellement des droits de l'inventeur (personne qui a trouvé l'objet).

Restitution des objets :

Restitution au perdant

Si vous venez récupérer un objet vous appartenant, vous devrez présenter les éléments suivants :

- Une pièce d'identité avec photo
- Si l'objet est un téléphone portable : le numéro de la carte SIM et/ou IME

Pour une restitution à l'inventeur (personne qui a trouvé l'objet) :

• Une pièce d'identité avec photo

Malgré les nombreux affichages, un bon nombre de paires de lunettes ou de trousseaux de clés sont toujours présents au Bureau des Objets Trouvés. Alors n'hésitez pas à venir vérifier!

Mise à l'honneur

Nous souhaitons mettre à l'honneur Monsieur et Madame JAULGEY pour le renouvellement de leurs vœux !

Dès leur rencontre en septembre 1970, à la patinoire des Champs Elysée, c'est le coup de foudre immédiat.

Ils se marient le 24 avril 1971 à Sens, et donnent naissance à Magalie, Sandrine et enfin Nicolas.



Ils s'installent à Crouy-sur-Ourcq en 1974.

Très investis dans la commune, au travers de la chorale pendant une dizaine d'années, du comité d'animation, ...

Mais également les entrainements et les matchs de foot pour monsieur, les remplacements à la boulangerie et à l'école, le club du mercredi pour les enfants pour madame, on ne compte pas les heures de bénévolat de ces deux passionnés!

Encore aujourd'hui ils sont très actifs au niveau du club des anciens.

Après tant d'années de mariage, on ne peut que leur envier ce bonheur!

En renouvelant vos vœux après cinquante années de mariage, vous nous montrez à quel point votre vie est à l'image de votre mariage : Amour, Réussite, Honneur, Dévouement, Bonheur et Longévité.

Toutes nos félicitations pour vos noces d'or !

Mon adorée, pour nous,
Vieillir c'est rajeunir;
Nos cœurs se renouvellent
Et recommencent
Sous nos cheveux blancs
Nous avons un amour printemps.
Je t'aime

Victor Hugo



La recette du moment

Votre cheffe du restaurant « Un S de Famille » a eu la gentillesse de nous faire partager ses recettes d'entrée et de plat Grec !

À vous les fourneaux et régalez-vous!

Entrée : Tzatziki et blinis



Ingrédients pour 4 personnes

- 1 concombre
- 350g de yaourt Grec
- huile d'Olive
- jus de citron
- 2 gousses d'ail
- 6 feuilles de menthe
- blinis

Mise en œuvre

- -Peler 1 concombre et le couper en petits morceaux en enlevant les graines centrales.
- Mélanger dans un saladier 350 g de yaourt Grec, 1 cuillère à soupe d'huile d'Olive, 1 cuillère à soupe de jus de citron, 2 gousses d'ail et 6 feuilles de menthe ciselée puis intégrer le concombre.
- Couvrir le saladier avec un film plastique et le mettre au moins 1 heure au frigo.

À servir bien frais accompagnée par de bon Blinis!

Plat: Moussaka



Ingrédients pour 4 personnes

- 1 oignon
- 5 tomates
- 2 aubergines
- 6 pommes de terre
- 500g de viande hachée (bœuf)
- huile d'olive
- beurre
- farine
- lait
- noix de muscade, sel, poivre, miel, cannelle selon vos goût personnels

Mise en œuvre

- Emincer 1 oignon et les faire blondir dans une casserole.
- Ajouter 5 tomates que la cheffe coupe en gros dés et 2 bonnes cuillères à soupe d'huile d'olive, cannelle, miel, sel et poivre selon vos goûts personnels .
- Laisser réduire le tout en attendant la préparation de la viande.
- Couper 2 aubergines en rondelles à placer dans un égouttoir , saler généreusement et les laisser dégorger le temps de l'étape suivante
- Eplucher 6 pommes de terre puis les découper en fines rondelles
- Placer les dans un plat à gratin assez haut en arrosant légèrement d'huile d'olive et 3 cuillère à soupe du jus de tomates qui mijote.
- Mettre au four entre 5 à 15 min à 200 degrés pour que les pommes de terre dorent et soient croustillantes .
- pendant ce temps récupérer les aubergines et les faire griller un peu de chaque côté dans une poêle à feu fort.

Préparation de la viande :

- Faire revenir 500g de viande hachée(Boeuf) au beurre à feu assez fort
- Assaisonner de sel et de poivre puis retirer l'eau rendue par la viande
- Mélanger le tout avec la sauce tomate-oignons en baissant le feu très doux.

Réalisation de la béchamel:

- Dans une casserole, faire fondre 20 grammes de beurre, ajouter la farine et mélanger pour obtenir une pâte homogène.
- Incorporer petit à petit le lait tout en remuant énergiquement (et oui ! qui a dit que la cuisine ce n'était pas sportif ??) cela peut prendre 10 à 15 minutes ,il faut obtenir une sauce assez épaisse .
- Saler, poivrer et râper un peu de noix de muscade pour un meilleur goût.

Le montage de la moussaka :

- Par dessus la couche de pommes de terre étaler la moitié de la viande hachée avec la tomate, puis la moitié des aubergines, un filet d'huile d'olives et répéter l'opération une deuxième fois.
- Terminer avec la béchamel .

Enfourner le tout à 200°c et laisser cuire une heure.

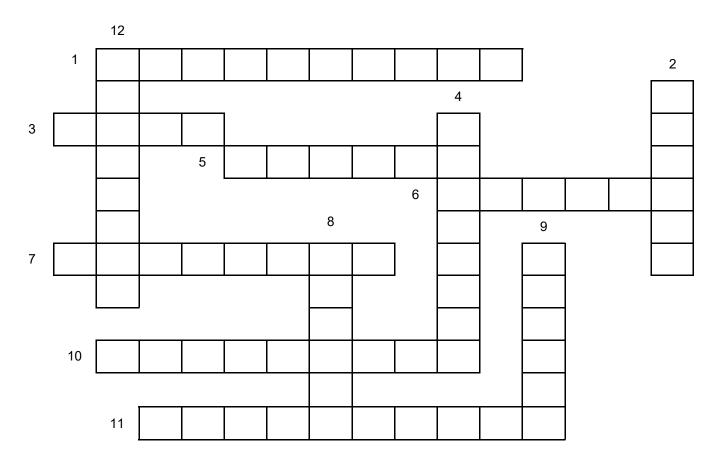
La béchamel doit être dorée.

Vous pouvez accompagner votre plat avec une belle salade.

Le restaurant sera ravi de recevoir vos petites réalisations en photo sur leur page facebook "un s de famille".



Mots croisés



Horizontalement :



7.



2.



Verticalement :

12.





10.

11.







6.



9.



Histoire drôle

"Un singe rentre dans un bar et demande au barman :

"Vous avez des bananes?"

Le barman, étonné, répond simplement : "Non."

Le singe recommence : "Vous avez des bananes ?"

Le barman : Non, on n'a pas de bananes"

Le singe de plus belle : "Vous avez des bananes ?"

Le barman s'agace et dit : "Tu es sourd ou quoi ? Si tu me redemandes si j'ai des bananes,

je te clous la langue au comptoir!"

Le singe : "Vous avez des clous ?"

Le barman : Non, pourquoi ?"

Le singe : "Vous avez des bananes ?"

Naissances

Bienvenue aux nouveaux nés :

QUILLET Nolhan - 11 février 2021 LECLERC LETELLIER Aloïs - 15 mars 2021 GUILLOCHIN Jahnice - 22 avril 2021 FLEURY Mahault - 25 avril 2021

<u>Mariages</u>

Félicitations aux mariés, nous leur souhaitons beaucoup de bonheur :

LEGUILLOUX-RUBEUS Nathalie et BLACHE Patrick - 20 février 2021

KACHROUDI Nesrine et EMARA Mahmoud - 3 avril 2021

SURCIN Clarisse et CECILE Patrick - 22 mai 2021

SEDRAN Amélie et BATAILLE Arnaud—19 juin 2021

FAIGNER Laura et LIEGEOIS Ronan - 26 juin 2021

<u>Décès</u>

Nous avons le regret de vous apprendre les décès de :

VERLEY Carmen - 11 février 2021

GOMES DE AZEVEDO Angela - 26 avril 2021

VARLET Renée- 8 mai 2021

ANQUETIL Louis-Guy - 15 mai 2021

BOCHENKO Marian - 17 mai 2021

GIBERT Jean-Louis - 21 juin 2021

ité sur du papier recyclé - Directeur de la publication:Victor Etienne - Equipe de rédaction:Caroline Metzger / Stéphanie Goblet / Philippe Faigner / Yohan Gabanou - Imprimé par nos soins

Infos pratiques

La Mairie:

Horaires d'ouverture des mois de juillet et août

Le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le Mercredi : fermé toute la journée

Le jeudi: de 9h à 12h

Le vendredi : de 13h30 à 16h30 Le samedi : fermé toute la journée

Contacts:

Téléphone : 01 64 35 61 38 Mail : accueil@crouy-sur-ourcq.fr

Site web: www.crouy-sur-ourcq.fr
Facebook: MairieCrouysurOurcq
Panneau Pocket: Mairie de Crouy-sur-Ourcq

En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau: 01 64 35 22 43 ou tél. mobile: 06 03 22 22 45

A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :



La boutique MKN, sur la place du marché, vous accueille :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h00

09 71 48 53 19

Facebook: La boutique MKN

Salon de thé, vente de café, thé, boissons et de produits locaux

Solution mots croisés :

	/ 2.PENSEE / 3. ROSE / 4 TULIPE / 9. MUGUET / 10. JON		
7. VIOLETTE / O. T	OLIFE / 9. MOGOLI / 10. JOIN	QUILLE / TT. COQULI	_1CO1 / 12. W1 C3C113
×			
COUPON « LA	PAROLE EST À VOUS » À	À DEPOSER EN MA	AIRIE
Nom : Adresse :	Prénom :	N° de tel :	
Demande ou sug	ggestion :		